



GRUPE PERMANENT D'EXPERTS EN
RADIOPROTECTION : GPRAD

DIRECTION DES RAYONNEMENTS
IONISANTS ET DE LA SANTE

CODEP-DIS-2011-008732

Affaire suivie par : Le secrétariat technique
des GPE radioprotection

Tél : 01 40 19 88 65

Paris, le 28 février 2011

Monsieur le Président du GPRAD

Objet : Projet de guide portant sur la sortie de la phase d'urgence et le début de la phase post-accidentelle nucléaire

P.J. : Projet de guide (version de mai 2010)

Monsieur le Président,

En application d'une directive interministérielle en date du 7 avril 2005, l'ASN est chargée « d'établir le cadre, de définir, de préparer et de mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour répondre à une situation post événementielle ». Dans ce cadre, l'ASN a créé, en juillet 2005, le Comité directeur pour la gestion de la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire ou d'une situation d'urgence radiologique (CODIRPA), placé sous la présidence d'André-Claude Lacoste.

Les recommandations émanant du CODIRPA ont été soumises à concertation auprès de la société civile, des services de l'Etat et des préfetures volontaires dès 2008/2009.

Ensuite, sur la base des rapports de plusieurs groupes de travail constitués au sein du CODIRPA et des scénarios étudiés, une version provisoire d'un guide national de préparation à la sortie de la phase d'urgence a été élaborée. Elle est actuellement testée dans le cadre d'une déclinaison locale dans les plans locaux (ORSEC, PPI, PCS) par des préfetures et des communes volontaires.

Ce guide fournit des éléments d'explication et des méthodes pour aider à la préparation d'un plan local (par site nucléaire) de sortie de la phase d'urgence d'un accident nucléaire d'ampleur moyenne et entraînant des rejets radioactifs de courte durée (moins de 24 heures), susceptible de se produire en France.

Il est composé de trois parties. La première partie s'adresse aux pouvoirs publics départementaux et traite de l'élaboration du plan local de sortie de la phase d'urgence. La deuxième partie du document constitue un résumé de la doctrine nationale de sortie de la phase d'urgence. Enfin, la troisième partie du guide, à destination des autorités locales, rassemble des éléments en vue de la réalisation de fiches d'action et de tâche.

Sur la base de la version provisoire de ce guide jointe à la présente saisine, je vous demande d'émettre un avis sur la doctrine développée dans la deuxième partie du document, notamment pour ce qui concerne :

- les « zonages » post-accidentels et leur évolution dans le temps ;
- les actions de protection de la population proposées en sortie de phase d'urgence et les modalités prévues pour leur mise en œuvre ;
- la gestion des conséquences de l'accident dans l'environnement (gestion des effluents de lavage et des déchets).

Il vous appartiendra de décider des modalités pratiques du fonctionnement du GPRAD pour cette expertise. Une première analyse pourra utilement être présentée lors de la séance du 1^{er} avril 2011, dans la perspective d'une discussion autour du projet de guide portant sur la sortie de la phase d'urgence et le début de la phase post-accidentelle nucléaire lors du séminaire CODIRPA qui se tiendra les 5 et 6 mai prochain.

La présentation des conclusions finales de cette expertise pourrait être effectuée lors de la séance plénière du GPRAD prévue le 7 juin prochain.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Directeur des rayonnements ionisants
et de la santé**



Jean-Luc GODET